

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 17488	De <b>M. Patrick Balkany</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Hauts-de-Seine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Mali	<b>Analyse</b> > situation politique et militaire. attitude de la France.
Question publiée au JO le : <b>05/02/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/04/2013</b> page : <b>3775</b>		

### Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'action des ONG humanitaires au Mali. Une rencontre avec les ONG, consacrée à la situation humanitaire au Mali, s'est tenue le 17 janvier 2013 au Centre de crise du ministère des Affaires étrangères. Il lui demande de bien vouloir lui faire part du bilan de la situation actuelle dressée par les ONG présentes au Mali et des perspectives d'action qui ont été définies au cours de cette rencontre.

### Texte de la réponse

Au cours de la réunion du 17 janvier dernier, les partenaires de solidarité ont appelé à la poursuite des programmes d'assistance humanitaire au bénéfice des communautés maliennes les plus vulnérables et manifesté le souhait que tout soit entrepris pour garantir la protection effective de la population civile et assurer un suivi attentif de la situation des droits de l'Homme. La question de la sécurité des personnels humanitaires sur le terrain a également été évoquée. Les représentants du ministère des Affaires étrangères ont souligné que la France avait à coeur, en sus de neutraliser la menace terroriste au Nord-Mali, de stabiliser la situation humanitaire dans les régions maliennes les plus affectées. Dans cette ligne, les représentants de l'administration ont rappelé que 3,25M€ d'aide alimentaire avaient d'ores et déjà été débloqués pour le Mali et que des mesures additionnelles seraient prochainement adoptées. Par ailleurs, il a été rappelé que la France multipliait sans relâche les démarches afin d'obtenir un déploiement rapide des observateurs droits de l'Homme des Nations unies au Mali. Enfin, en réponse aux préoccupations sécuritaires des ONG, la réunion du 17 janvier a fait le point sur le dispositif de coordination civilo-militaire mis en place à Bamako et à Paris pour permettre aux acteurs humanitaires de signaler aux forces armées le mouvement de leurs personnels sur le terrain.